

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

France Nature Environnement

www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 22 février 2016

Monsieur Vincent Dewitte Journal Sud-Ouest

Objet: arbres d'alignement

Transmission: v.dewitte@sudouest.fr

Cher Monsieur,

Je vous remercie d'avoir sollicité la SEPANSO avant que Sud-Ouest ne publie un article sur le thème des platanes qui bordent les routes. Evidemment nous n'avions pas l'avis du Conseil national de Sécurité routière qui recommande de les supprimer. Et compte tenu du détricotage du droit de l'environnement par le gouvernement actuel nous sommes très inquiets puisque ce gouvernement qui n'en serait pas à la première contradiction près en ce qui concerne l'environnement.

Comme vous devez certainement le savoir la SEPANSO a appelé à signer la pétition au mois de juin 2015 mise en ligne sur le site internet de Cyber@cteurs (http://www.politis.fr/arbres-en-peril,29880.htlm Lire: La haine de l'arbre, n'est pas une fatalité Alain Baraton, éditions Actes Sud www.actes-sud.fr)

Voici donc les observations de la Fédération SEPANSO Landes :

L'essentiel est de se souvenir que la route n'est qu'un élément de notre environnement sur laquelle chacun doit se souvenir du principe fondamental du Code de la Route : « le conducteur doit toujours rester maître de son véhicule » que semble avoir oublié le Conseil national de Sécurité routière ! Référence : article R 412-6 (modifié par décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 – art.15

Souvenons-nous de ce que le Président Georges Pompidou écrivit à son Premier ministre Jacques Chaban Delmas le 17 juillet 1970. Ce jour là, le Président exprima son courroux face à une circulaire de l'Equipement préconisant un abattage massif des arbres au bord de la route : « La France n'est pas faite uniquement pour permettre aux Français de circuler en voiture, et, quelle que soit l'importance du problème de sécurité routière, cela ne doit pas aboutir à défigurer le paysage ». Régulièrement il y a des demandes d'abattages massifs des arbres au bord des routes et c'est ce à quoi nous assistons à nouveau aujourd'hui de la part du Conseil national de Sécurité routière qui semble ne pas avoir pris assez de temps pour analyser les raisons qui expliquent pourquoi des usagers de la route ont quitté la chaussée pour percuter un arbre. Ce sont ces données que la SEPANSO réclame avant toute prise de décision car nous pensons qu'on ne réussira jamais à protéger contre eux-mêmes les personnes imprudentes qui prennent le volant alors qu'elles sont fatiguées, qu'elles négligent leur conduite en téléphonant, qu'elles sont consommé trop de médicaments, d'alcool, de drogues

Les chiffres des accidents avaient baissé et chacun s'en réjouissait. Doit-on couper des arbres à chaque fois que l'on constate une hausse des accidents ? Si oui la SEPANSO demande au Conseil national de Sécurité routière pourquoi il n'évoque pas les autres sources d'accident : les pylônes électriques, les poteaux téléphoniques, les murs les panneaux publicitaires et les pré-enseignes (souvent implantés au mépris de la réglementation, et dont les associations réclame en vain au préfet d'agir pour qu'ils soient éliminés). ...

Chantal Pradines, ingénieur de Centrale Paris, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de paysages fait valoir, depuis des années, des études et statistiques réalisées mettant en évidence les effets positifs pour la sécurité routière des arbres d'alignement : capacité de signalement des virages, des carrefours, des entrées d'agglomération, sans compter leur caractère esthétique, tous éléments qui pour des automobilistes responsables se traduisent par un abaissement significatif de la vitesse et une prudence accrue, et elle précise que, dans quelques cas spécifiques, il suffirait de poser des barrières de sécurité devant les alignements. Nota Bene : la Suède, le Luxembourg, la Grande Bretagne, l'Allemagne, la République Tchèque, ont placé les arbres d'alignement sous la protection de la loi pour leur rôle écologique, patrimonial et paysager !

Après la COP 21, la SEPANSO fait sienne la conclusion du courrier de G. Pompidou :...la sauvegarde des arbres le long des routes est essentielle pour la beauté de notre pays, pour la protection de la nature, pour la sauvegarde d'un milieu humain...La vie moderne dans son cadre de béton et de bitume créera de plus en plus chez tous un besoin d'évasion, de nature et de beauté L'autoroute sera utilisée pour les transports qui n'ont d'autre objet que la rapidité. La route, elle, doit revenir pour l'automobiliste de la fin du XXème siècle ce qu'était le chemin pour le piéton ou le cavalier : un itinéraire que l'on emprunte sans se hâter, en en profitant pour voir la France. Que l'on se garde de détruire systématiquement ce qui en fait la beauté...

3713 caractères espaces compris

Evidemment la réponse à la question : « Faut-il abattre les platanes », la SEPANSO qui a milité pour la protection des arbres d'alignement, ceux que l'on peut encore admirer en divers endroits (par exemple pour ceux qui se trouvent le long de la 2 x 2 voies entre Dax et Mont de Marsan, les citoyens peuvent remercier la SEPANSO) répond NON! En nous accordant seulement 1000 signes, il était impossible de justifier pleinement ce NON.

En espérant que votre article permettra de bien rendre compte de notre position, veuillez agrée, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Georges CINGAL Président Fédération SEPANSO Landes Vice-Président Fédération SEPANSO Aquitaine Administrateur France Nature Environnement

+33 5 58 73 14 53

georges.cingal@wanadoo.fr http://www.sepanso40.fr